GARDERIE PERISCOLAIRE REGLEMENT

La garderie périscolaire sera assurée dès le premier jour de la rentrée scolaire 2023/2024 pour les enfants scolarisés à ROLLEVILLE.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de mairie dès à présent jusqu'au 15 août 2023.

HORAIRES D'ACCUEIL ET TARIFS :

Matin - du lundi au vendredi :

Arrivée entre : 7h30 8h00 8h20 2,60 € 1,30 €

Secrétariat de Mairie

(horaires d'ouverture au public) 17h-19h00 lundi & vendredi 9h-12h mardi, jeudi & vendredi

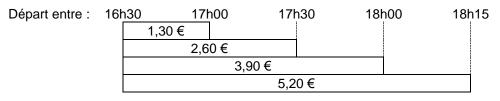
Tél. 02.35.55.80.93

Mail: mairie@rolleville.net

Garderie:

Tél. répondeur : 02.35.30.56.63

Après-midi - du lundi au vendredi



Toute demi-heure entamée est due.

INSCRIPTION (à faire à la Mairie par tous moyens : tél. mail) :

Horaires réguliers toute l'année : inscriptions à faire en mairie en début d'année scolaire.

Horaires irréguliers : inscriptions en Mairie à faire le jeudi soir de la semaine précédente au plus tard.

Inscription hors délai ou non-inscription et sous réserve de place : 5 € la ½ heure

Désinscription : à faire en Mairie jusqu'au jeudi soir de la semaine précédente sinon la garderie sera facturée.

Lorsque l'enseignant(e) de votre enfant vous informe qu'il/elle est en grève ou absent(e), la démarche est la suivante :

- Annuler le service de garderie du matin et/ou du soir au plus tard la veille avant 10h par téléphone ou mail. Dans le cas contraire, le service sera facturé.

En cas de maladie, merci de prévenir *la Mairie* <u>et</u> *la garderie* le jour même de l'absence. Toute absence non signalée (à la Mairie) sera facturée.

Tous les enfants susceptibles de venir à la garderie doivent être préalablement inscrits à la Mairie.

Goûters:

Nous vous rappelons que nous ne fournissons pas de goûter. Merci de donner chaque jour à votre enfant des gâteaux secs en sachet individuel qu'il aura avec lui dans un petit sac ou dans son cartable (la garderie ne stockera plus aucun goûter). Pour la présence exceptionnelle de l'enfant, aucun goûter ne sera donné ou partagé pour éviter tout problème d'intolérance alimentaire.

Modalités du règlement:

Les factures sont établies au mois, transmises aux familles et payables à la mairie à la date indiquée sur la facture. Le règlement se fait par chèque à l'ordre de la REGIE CANTINE GARDERIE DE ROLLEVILLE, espèces ou prélèvement bancaire.

Information : pour les enfants de moins de 6 ans, le montant des frais de garderie est déductible des impôts.

Défaut de règlement:

Toute facture non réglée dans les délais impartis sera suivie d'un premier rappel. Si à l'issue de ce rappel, aucun règlement n'est effectué, celui-ci sera géré par le trésorier municipal à la perception de Montivilliers.

Règlement intérieur de la garderie périscolaire :

- La responsabilité de la Municipalité est engagée dès que l'enfant franchit la porte de la garderie ce qui n'est pas le cas s'il reste sur le cheminement extérieur et les parvis.
- Les règles relatives à l'école s'appliquent également à la garderie périscolaire (comportement, discipline, respect, politesse...). Dans l'éventualité où ces consignes ne seraient pas respectées, la municipalité de Rolleville se réserve le droit de prendre des mesures d'exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des actes. Mise en place d'un permis de bonne conduite : ce permis est constitué de 4 points :
 - 1^{er} point perdu : avertissement verbal ;
 - 2^{ème} point perdu : avertissement écrit transmis aux parents ;
 - 3^{ème} point perdu : exclusion de l'enfant de la garderie une journée et convocation des parents ;
 - 4^{ème} et dernier point perdu : Convocation des parents en Mairie et exclusion de l'enfant de la garderie une semaine minimum.
- Les médicaments sont interdits dans l'enceinte scolaire (sauf protocole spécifique : PAI).
- On laisse la possibilité aux enfants de repartir seuls avec l'autorisation écrite des parents.

Téléphones portables et autres appareils numériques:

L'utilisation des téléphones portables et autres appareils numériques est interdite à la garderie du matin et du soir.

Rolleville, le 15/06/2023	Le Maire,
---------------------------	-----------

<u>Coupon à retourner impérativement à la mairie.</u> ★	
~	
Je, soussigné(e), M	responsable de l'élève
classe déclare av	voir pris connaissance du règlement de la garderie périscolaire et en accepte
les conditions.	
À Rolleville, le	Signature